ACTUAILES

Bimensuel d'actualités des 10-15 ans

Mercredi 14 octobre 2015 n° 41

SOMMAIRE

Le racisme et l'antisémitisme, circonstances aggravantes… p. 2-3
Le cannabis : ami ou ennemi ? p. 4-5
Inondations : certitude et illusions p. 6-7
Résultat du concours p. 8
Violences chez *Air France* p. 9
Pourquoi parle-t-on de « régime syrien » ? p. 10
Putsch au Burkina Faso et élections à risque en Guinée p. 11
Thanksgiving p. 12
28 octobre 1696 : la naissance du maréchal de Saxe p. 13
Paix aux trépassés p. 14
Tout est une histoire de longueur d'ondes… p. 15
Louis XIV, roi de France, de Hyacinthe Rigaud p. 16
Saints Louis et Zélie Martin, d'Odile Haumonté p. 17
Cendrillon, de Kenneth Branagh p. 18
Une autre manière d'apprendre p. 19
Coupe du monde de rugby p. 20
Enfin un peu de culture p. 21-22

Virginie Terrier

Le palais de justice à Paris.

Le racisme et l'antisémitisme, circonstances aggravantes…

Le 8 octobre 2015, François Hollande a déclaré « *la République ne connaît pas de races ni de couleurs de peau* » et a annoncé pour la fin de l'année un nouveau texte de loi qui disposera que « *toute inspiration raciste ou antisémite constitue une circonstance aggravante pour une infraction* ».

Si ce texte est voté, cela signifiera qu'une infraction (c'est-à-dire une violation du code pénal comme, par exemple, le vol, l'escroquerie, le meurtre ou l'agression) pourra être punie plus sévèrement par les tribunaux dès que les juges auront constaté que cette infraction a été commise avec une idée raciste ou antisémite, c'est-à-dire soit en considération de l'origine géographique ou culturelle de la victime, soit plus particulièrement en raison de sa religion juive.

L'annonce de François Hollande n'est pas nouvelle puisqu'il avait déjà annoncé ce texte au lendemain des attentats de *Charlie Hebdo*. Cette fois-ci, notre président a profité des propos polémiques de Nadine Morano[1] qui avait déclaré que « *la France est un pays de race blanche* » pour remettre au cœur de l'actualité son souhait de faire de « *l'inspiration raciste ou antisémite une circonstance aggravante* ».

François Hollande n'a pas visé directement Nadine Morano, mais a plutôt rappelé la période des années 1930, marquée par l'indifférence des peuples en Europe face à la montée du nazisme, pour souligner que les comportements racistes apparaissaient souvent à travers le langage avant de se matérialiser dans un second temps par des actes. Selon lui, **cette loi serait donc le moyen de lutter contre le racisme.**

Sur le fond, il est difficile de ne pas être d'accord avec une telle mesure. Comment ne pas souhaiter sanctionner plus fortement une personne qui veut porter atteinte à une autre personne en raison de sa religion ou de ses origines ?
Mais beaucoup se posent déjà la question de l'efficacité d'une telle loi et surtout de la vraie raison pour laquelle François Hollande a fait cette annonce.

1. Femme politique, membre du parti *Les Républicains*.

Le ministère de la Justice.

D'abord, il faut savoir que le racisme ou l'antisémitisme sont déjà des infractions qui peuvent donner lieu à des condamnations. **Cette loi ne permettra donc pas de pallier une absence de sanction contre un comportement inacceptable.**

Ensuite, les juristes (juges, avocats, professeurs de droit) reprochent déjà aux gouvernements passés et actuels d'avoir fait voté tellement de lois – souvent mal rédigées car faites dans l'urgence pour réagir à un fait divers –, qu'il devient difficile de les connaître, de les faire appliquer et d'en tirer une quelconque efficacité.

Par ailleurs, on peut reprocher à François Hollande **de ne pas apporter une vraie réponse au problème du racisme ou de l'antisémitisme en France** et de se cacher derrière cette nouvelle loi qui lui permettra de déclarer qu'il a agi contre le racisme en France, mais qui ne permettra certainement pas de faire changer les mentalités.

En réalité, au lieu d'essayer de comprendre d'où vient la source de ce comportement, au lieu de tenter d'apporter un discours de vérité et d'avoir le courage de faire face à un débat qui est certes difficile mais nécessaire, François Hollande se contente d'annoncer une loi qui ne dissuadera certainement pas les gens d'avoir des idées racistes et qui sera sûrement difficile à appliquer.

Enfin, ce qui est reproché à François Hollande, c'est de donner l'impression que ses déclarations ne sont pas innocentes en terme de « calcul électoral »…
En effet, il semble que chaque annonce soit désormais dictée par son souhait de gagner ou regagner telle ou telle catégorie d'électeurs. François Hollande est-il reparti en campagne ?

Anne-Sophie Biclet

Le cannabis : ami ou ennemi ?

Début septembre, l'état du Mexique autorisait une enfant de 8 ans à soigner son épilepsie très sévère avec un médicament à base de cannabis, substance jusqu'alors totalement interdite dans ce pays. De nombreux articles ont suivi, s'appuyant sur les effets bénéfiques de cette plante pour demander une autorisation de l'utiliser encore plus largement. Ils donnent en exemple les états comme l'Oregon qui a légalisé cet été sa consommation sans restriction. Quelle est la réalité derrière ces gros titres ?

Le cannabis agit sur le psychisme (les pensées, les émotions) du consommateur. Il est donc considéré comme une drogue et interdit à la vente et à la consommation dans la majorité des pays, y compris en France. Pourtant, il est facile de constater que cette interdiction est peu respectée, en particulier chez les moins de 25 ans, qui utilisent l'herbe ou la résine de cannabis essentiellement sous forme de « joint » (sorte de cigarette) de façon « récréative » (dans un but de détente). L'Observatoire des drogues et toxicomanies estime qu'au moins 41 % des jeunes de 17 ans ont déjà consommé du cannabis. Cette banalisation provoque à son sujet un discours rassurant qui se répand. **De nombreux états l'ont dépénalisé, estimant qu'il n'est pas nocif et que l'interdire provoque un trafic plus dangereux que sa consommation.**

Du point de vue médical, ces affirmations sont fausses. Il est vrai que le cannabis peut être utilisé pour soulager la douleur ou certains symptômes : en France, un médicament qui en contient (le *Sativex*) est autorisé pour soigner la sclérose en plaque, maladie grave qui peut provoquer des contractures musculaires et des douleurs des membres.

Dans d'autres pays, on l'utilise chez les patients atteints de douleurs violentes ou de maladies chroniques. Cependant, **utiliser ses qualités ne signifie pas qu'il n'a pas d'effet toxique** : le bénéfice du patient semble simplement plus important que les effets indésirables.

Ces effets sont nombreux.

Effets immédiats et qui cessent à l'arrêt de la consommation : baisse de l'attention, modification de l'humeur (on devient très gai et sans crainte), difficulté de coordination des mouvements ou temps de réaction plus long, qui peuvent avoir des conséquences dramatiques dans certaines situations, conduite ou travail dangereux. Ils peuvent durer plusieurs jours après une prise de cannabis, sans que le consommateur le sache.

Effets rapides et qui régressent également : crises de délire*, avec des hallucinations*, une agitation, un sentiment de toute-puissance, qui nécessitent l'hospitalisation et un traitement médicamenteux. La dépendance psychique (de l'esprit) au produit, les difficultés de concentration et le repli sur soi sont d'autres effets rapides.

Plus redoutables encore sont les effets à long terme qui ne cessent pas à l'arrêt de la prise de cannabis : la baisse des capacités cérébrales (du cerveau) a bien été démontrée en 2012 par une équipe médicale de Nouvelle-Zélande. Ces médecins ont constaté que le QI* des personnes ayant consommé du cannabis avant

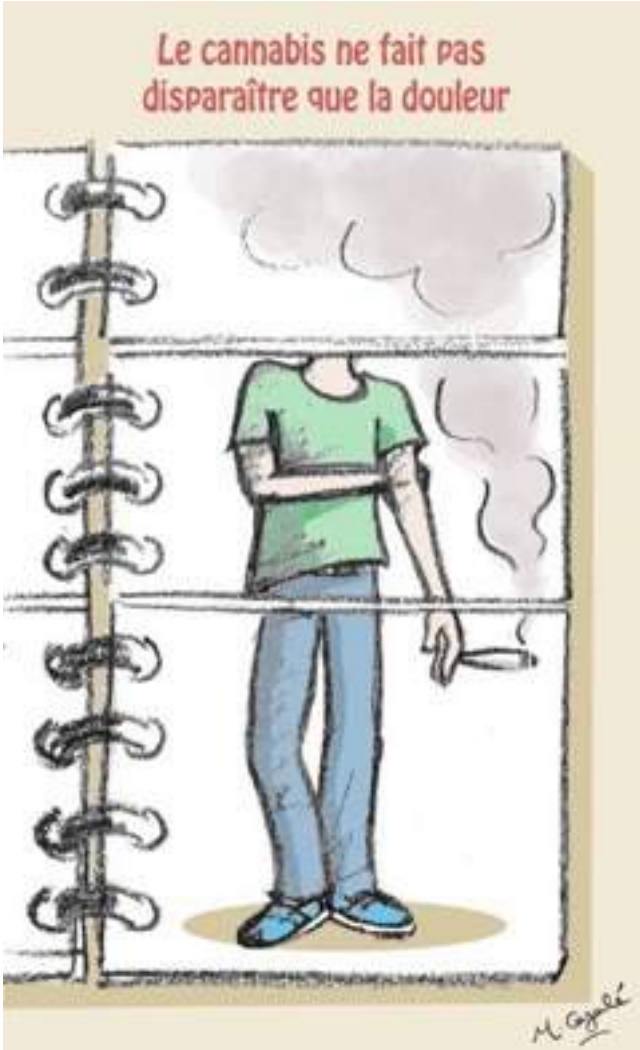

18 ans était plus bas que les autres de 5 points (en moyenne) à l'âge de 38 ans. Chez les plus gros consommateurs, cela pouvait aller jusqu'à 8 points !

L'autre effet qui a été abondamment étudié est **le lien avec la schizophrénie**, maladie psychiatrique qui provoque un délire, des hallucinations, une dépersonnalisation (on ne sait plus qui l'on est). Cette **maladie définitive** peut être déclenchée ou aggravée par la prise de cannabis, dans un délai parfois très court.

Si ces principaux effets nocifs peuvent être acceptables lorsqu'il s'agit de soulager une personne gravement malade, il semble fou de les tolérer pour un usage « récréatif » du cannabis, sans autre intérêt que la recherche d'une sensation agréable. **Il est donc nécessaire de rappeler fermement que cette substance est une drogue.** De s'interroger au passage sur le désir chez tant de jeunes de rechercher à « s'évader » (de quoi ?) ou de se détendre (pas d'autre moyen ?). De s'étonner que, dans notre société qui dit vouloir éliminer tout risque et chercher la « performance », on veuille promouvoir une substance qui détériore les capacités mentales des consommateurs voire met leur vie en danger.

MOTS COMPLIQUÉS

QI ou quotient intellectuel : *C'est le résultat de tests qui évaluent les capacités du cerveau, « l'intelligence » de la personne. Le QI moyen est de 90.*
Délire : *C'est une perte de contact avec la réalité. On imagine des choses ou des relations qui n'existent pas (par exemple que notre voisin est un extraterrestre, que la police nous poursuit,* etc.*).*
Hallucination : *C'est une sensation qui ne correspond pas à une réalité : on voit, on sent, on entend des choses qui n'existent pas.*

Inondations : certitude et illusions

La nuit du 3 octobre, des inondations dévastatrices ont encore frappé les Alpes-Maritimes. Vingt morts et deux disparus sont à déplorer. La répétition, quasi annuelle, de ce type d'événements est révélateur d'un certain nombre d'illusions aveuglant l'opinion publique. Lesquelles ?

Une certitude : un bilan catastrophique

Prises au piège dans un parking souterrain, coincées sous un tunnel ou noyées dans leur maison de retraite, vingt personnes sont mortes et deux ont disparues dans les intempéries qui ont dévasté la Côte d'Azur dans la nuit du 3 au 4 octobre.

Les images diffusées sont violentes et inspirent une compassion légitime vis-à-vis des victimes. Mais au-delà de cette triste évidence, il y a beaucoup d'illusions.

1re illusion : le réchauffement climatique, cause des inondations

À Mandelieu-la-Napoule, le président de la République a fait un rapprochement avec les changements climatiques en disant : « *Il y a toujours eu des catastrophes, mais leur rythme, leur intensité se sont renforcés* ». Il a profité de l'émotion de tous pour rappeler que la France accueillerait à la fin de l'année la conférence sur le climat **Cop21** et a appelé à « *prendre des décisions* » pour le climat.

Or, ce rapprochement entre le changement climatique et les inondations dans le Var est faux. Même le rapport officiel pour les décideurs rédigé par le GIEC (Groupe intergouvernemental des études sur le climat) reconnaît que « *les chiffres actuels n'indiquent pas de tendance significative dans la fréquence des cyclones tropicaux par rapport au passé* ». C'est encore plus vrai dans les régions non tropicales comme l'Europe.

2e illusion : c'est la fatalité !

Les pluies diluviennes ont bien déclenché ces inondations, mais c'est un phénomène habituel dans ces régions montagneuses. Pourquoi donc toutes les mesures ne sont-elles pas prises pour éviter les conséquences dramatiques de ces pluies ?

MOT COMPLIQUÉ

COP21

Ce sont les initiales d'une expression qui signifie « Conférence des parties » (COP), c'est-à-dire une conférence internationale qui réunit les états qui font partie d'un accord international sur le climat. Celle qui se tiendra à Paris en décembre 2015 sera la 21e du genre.

Dans *Actuailes* n° 28, nous expliquions les causes d'inondations similaires survenues dans l'Aude en novembre 2014. Celles-ci font suite à de véritables enchaînements de mauvaises pratiques : sur les massifs en altitude, les retenues d'eau, destinées à réguler les cours d'eau, sont insuffisantes. Plus bas dans les vallées, de graves défauts d'entretien des berges et du profil des rivières freinent l'écoulement des eaux.

Par ailleurs, lorsque l'eau arrive à l'embouchure, près de la mer, elle ralentit, parce que c'est à l'embouchure que s'accumulent les alluvions. L'eau se heurte à ces buttes de boues invisibles sous l'eau, freinant son débit. Il faudrait donc déblayer les embouchures, mais ces opérations sont coûteuses et sont de moins en moins pratiquées.

Au-delà de ces causes, les conséquences sont d'autant plus graves que de plus en plus de personnes ont construit leur maison en bordure des rivières ou parce que les municipalités ont accepté la construction de parkings souterrains dans des zones inondables.

COP21 · CMP11
PARIS 2015

3e illusion : Le régime légal des « catastrophes naturelles »

Selon les termes de la loi, sont considérés comme effets des catastrophes naturelles « *les dommages matériels directs non assurables ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises* » (article L. 125-1 alinéa 3 du code des Assurances). Mais peut-on dire que les « *mesures habituelles* » sont bien prises « *pour prévenir ces dommages* » ?

Or, en matière d'assurance, il est un principe classique selon lequel on ne peut pas, par exemple, bénéficier d'une assurance incendie si on a provoqué soi-même l'incendie de sa maison.

Ce système d'assurance « catastrophes naturelles » est financé par tous les assurés de France, et cela n'incite pas les communes à prendre les mesures utiles au plan local comme :

– l'interdiction de construire dans les zones à risque. Les communes préfèrent encourager la construction pour bénéficier ensuite de taxes alimentant leurs budgets ;

– l'entretien des berges et de curage des rivières. Les communes préfèrent faire des économies d'entretien.

L'État, quant à lui, se donne une bonne image, montrant sa compassion – certes légitime – et en accordant un décret de « *catastrophe naturelle* » qui ne lui coûte rien ; il cache que de nombreuses lois écologiques qu'il a promulguées participent à l'accroissement des risques. Par exemple, des lois interdisent le curage du fond des rivières et à leur embouchure dans la mer. Elles prétendent protéger ainsi la biodiversité dans les rivières mais contribuent à augmenter le risque sur les personnes humaines.

Conclusion

En mettant en place cette assurance « *catastrophe naturelle* », l'État a, en quelque sorte, créé un impôt obligatoire sur tous les assurés pour éviter d'avoir à financer lui-même une mesure de solidarité nationale vis-à-vis des victimes. Que faudrait-il faire ? Privilégier des lois obligeant les communautés de communes à investir dans la prévention des risques.

Par ailleurs, il faudra un jour arriver à harmoniser écologie et économie et accepter de se tourner vers le futur, alors que, souvent, l'écologie voudrait mettre l'environnement comme sous une cloche sans toucher à la nature. Il ne faut pas faire de la nature un musée au mépris de l'homme. ●

Pour aller plus loin, cliquer ici ou sur jeunes18.les2ailes.com.

Une décision rediscutée

La décision du tribunal administratif de Chalons-en-Champagne, qui a rejeté la demande d'arrêt des traitements de Vincent Lambert faite par son neveu, François Lambert. Celui-ci réclamait que son oncle, tétraplégique à la suite d'un accident de la route survenu en 2008, ne soit plus alimenté ni hydraté ni soigné.
Il voulait contraindre le CHU de Reims (hôpital où est soigné Vincent Lambert) à appliquer la décision de justice rendue par le Conseil d'État en juin 2014. En effet, selon François Lambert, son oncle n'aurait jamais voulu être victime d'acharnement thérapeutique (c'est-à-dire maintenu en vie à tout prix).
Le problème est qu'avant son accident de voiture Vincent Lambert n'a laissé aucune directive anticipée sur ce qu'il fallait faire s'il devenait handicapé et n'a désigné aucune personne de confiance qui aurait pu le représenter.
C'est pourquoi sa famille est très partagée sur son sort : ses parents souhaitent le maintenir en vie, affirmant qu'il progresse régulièrement dans son état, tandis que sa femme et d'autres souhaitent arrêter les traitements.

Voici les réponses de notre dernier concours :

- Le règne de Louis XIV dura 72 ans.
- Les « cherche midi » étaient des courtisans non nourris par le roi, tentant, à l'heure des repas, de se faire accepter à une table.
- Le 11 septembre 1770, un rhinocéros fit son apparition à Versailles.

Bravo à nos gagnants, Benoît B., Marine C. et Jeanne L. qui recevront bientôt un exemplaire dédicacé du *Petit Quizz de Versailles* de Grégoire Thonnat et merci à tous pour votre participation !

LES CHIFFRES de LA QUINZAINE

22 % Il s'agit de la côte de popularité de François Hollande, selon un sondage publié par le journal *Les Échos* : cela signifie que seulement 22 personnes sur 100 font confiance au président de la République pour affronter efficacement les problèmes qui se posent en France.

200 ans : le château Margaux, qui donne son nom à un des meilleurs vins de Bordeaux mondialement connu, fête cette année son bicentenaire. Classé monument historique, ce château est resté tel quel depuis 1815, chose très rare pour une propriété viticole. Le prix d'une bouteille issu de ce domaine varie entre plusieurs centaines et plusieurs milliers d'euros.

Entre 550 et 650 millions d'euros : c'est ce que devrait coûter la réparation des dégâts causés par les inondations qui ont touché le Var et les Alpes-Maritimes au début du mois d'octobre.

Mikaël de Talhouët

« La fortune a pour main droite l'habileté et pour main gauche l'économie. »
Proverbe italien.

Violences chez *Air France*

Des négociations au sein de la compagnie aérienne ont pris une tournure brutale. Retour sur les raisons et les enjeux d'un plan social.

L'image a fait le tour de la presse internationale en quelques heures : où l'on voit le directeur des ressources humaines, Xavier Broseta, la chemise déchirée, molesté par des salariés d'*Air France*. La scène se déroule le 5 octobre, au cours d'un comité central d'entreprise[1], où un plan social est à l'ordre du jour. Ce plan de restructuration fait suite à **l'échec des négociations entre la direction et le syndicat des pilotes de l'entreprise** où il était question d'augmenter leur temps de travail afin d'augmenter la productivité[2] d'*Air France*.

Face à ce refus des pilotes, la direction a proposé un « plan B » avec notamment la suppression de 2 900 postes. Ce plan est le reflet de plusieurs mois, voire années de tensions sociales au sein de la compagnie aérienne, et ce malheureux épisode relayé par les médias survient alors comme une violente manifestation de la colère de certains salariés à l'idée de perdre leur travail.

Avec un chiffre d'affaires de près de 25 milliards d'euros et 65 000 collaborateurs, *Air France-KLM* est le premier groupe européen et possède une flotte de 330 appareils. Mais la compagnie aérienne évolue depuis une dizaine d'années dans un marché très concurrentiel, pris en tenaille entre les compagnies à bas coût, dites « *low cost* », comme *Easy Jet* ou *Ryan Air* et les compagnies du Golfe : *Emirates*, *Etihad Airways* et *Qatar Airways*, qui proposent un service de qualité haut de gamme et qui investissent des sommes importantes notamment en Europe.

Afin d'être compétitive, *Air France* a décidé à la fois une montée en gamme de ses services tout en étant présent sur le *low cost* à travers une marque dédiée : *Transavia*. Mais cette stratégie doit s'accompagner d'une hausse du temps de travail du personnel sans augmentation de salaire, pour tenir la comparaison avec les compagnies du Golfe, dont les charges sociales sont beaucoup moins élevées.

Au-delà du drame qui s'est joué le 5 octobre, c'est la question du devenir d'*Air France* qui est posé, condamnée à s'adapter aux enjeux de la mondialisation.

1. Un comité central d'entreprise est composé des membres de la direction d'une entreprise ainsi que des syndicats, représentant les droits et intérêts des salariés.
2. Productivité : rapport, en volume, entre la production et les ressources mises en œuvre pour obtenir cette production (définition INSEE).

Mélicène Syphore

« Il est bon de se coucher loin du monde vers Dieu, pour se lever en Lui », saint Ignace d'Antioche.

Pourquoi parle-t-on de « régime syrien » ?

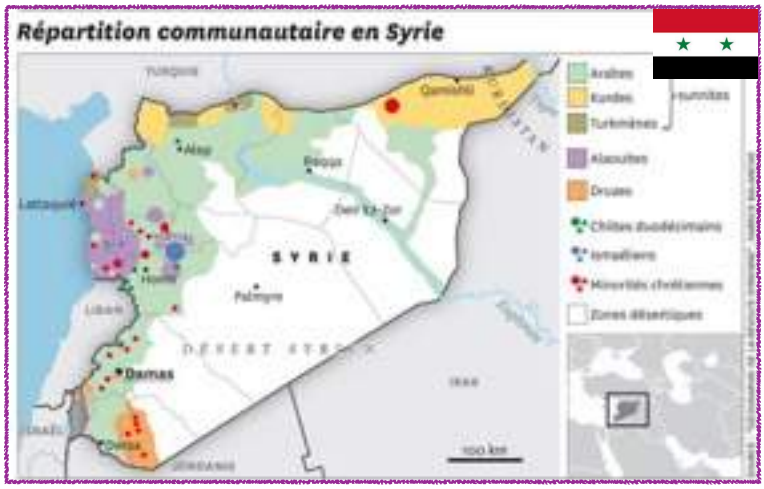

Vous avez pu constater que la plupart des journalistes ou des hommes politiques d'Occident parlent de « régime syrien » et non de « gouvernement » ou « d'État syrien » comme ils le feraient pour un autre pays.

Ce terme est très négatif lorsque l'on désigne un gouvernement car il rappelle le « régime nazi ». Pourquoi cette différence de traitement ? Pourquoi ce terme péjoratif de « régime » ?

On peut distinguer deux raisons principales à cette appellation.

Tout d'abord, le système politique syrien est une énigme pour ceux qui ne connaissent pas cette région du monde. Ce système doit en effet **faire cohabiter de nombreuses communautés de religion différente** (musulmans chiites et sunnites, alaouites, chrétiens catholiques et orthodoxes, druzes, athées…) qui sont bien souvent en concurrence et luttent pour exister. Il doit aussi gouverner un pays un peu plus petit que la Roumanie, mais essentiellement désertique. Ce système politique allie des pouvoirs très anciens (les chefs de communautés) à une administration moderne qui gère le pays.

Ensuite, ce pays ne connaît que très peu le pluralisme politique* qui est la règle en Europe. **La constitution** syrienne institue** depuis 1973 **la domination du parlement à un seul parti** : le parti *Baas*. Ce parti politique est lui-même dominé par la communauté alaouite***, mais défend la laïcité, la prééminence de l'État et accepte des membres de toutes les communautés. **Ce parti était parvenu en quarante ans à un relatif équilibre du pays grâce à une politique très dure et très directive.** (Il a combattu en particulier très cruellement les islamistes des *Frères musulmans* dans les années 80. *Les Frères musulmans* sont interdits en Syrie.)

On peut ajouter une troisième raison qui concerne plus particulièrement la France, amie du Liban. La Syrie a occupé le Liban de 1975 à 2005. Cette occupation a été extrêmement dure en particulier à l'égard des résistants chrétiens qui ont souffert de la brutalité des services secrets syriens qui pratiquaient les enlèvements et la torture. Ce souvenir est encore très vivace au Liban.

Voilà pourquoi, ce gouvernement, pourtant démocratiquement élu, est souvent qualifié de « régime syrien ». ●

Vous savez, chers amis, que la Syrie, ce grand pays du Levant, est en guerre civile depuis quatre ans.

Les souffrances du peuple syrien sont immenses et la communauté internationale peine à trouver une solution acceptable. Souvenez-vous, nous évoquions l'intervention russe dans le dernier numéro *d'Actuailes* (n° 40).

MOTS COMPLIQUÉS

** Pluralisme politique : se dit d'un système politique démocratique qui autorise plusieurs partis.*
*** La constitution est la loi fondamentale pour un État, c'est-à-dire la loi qui décrit l'organisation du pays.*
**** Les alaouites sont une petite communauté musulmane proche du chiisme.*

Le général Diendéré.

Putsch au Burkina Faso et élections à risque en Guinée

L'actualité récente a connu son lot de surprises pour le Burkina Faso et la Guinée dont *Actuailes* vous annonçait il y a un mois l'importance des élections prévues ce 11 octobre.

Au **Burkina Faso**, le 17 septembre, les militaires du régiment de la sécurité présidentielle (RSP) ont commis un coup d'État en emprisonnant le président et son premier ministre. La première des motivations de ce *putsch* étaient de permettre à des proches de l'ancien président, Blaise Compaoré, de se porter candidats aux élections présidentielles. En effet, un décret l'interdisait. La deuxième motivation des putschistes était d'empêcher la dissolution de leur unité militaire, le RSP, considéré comme un obstacle à la démocratisation du pays et trop impliqué dans la vie politique du pays.

Le coup d'État a été condamné par la plupart des pays et n'a pas trouvé le soutien populaire nécessaire. La situation a failli dégénérer en affrontements à **Ouagadougou** et une guerre civile aurait pu éclater. La sagesse, cependant, a fini par l'emporter, grâce aux visites de plusieurs chefs d'État africains qui ont assuré une médiation. Comme souvent dans la région, les autorités coutumières qui conservent une influence et une importance symbolique ont aussi participé à la négociation. **Le général Gilbert Diendéré, *leader* du *putsch*, a fini par renoncer en se rendant aux autorités de son pays.** Les élections prévues le 11 octobre sont repoussées à une date encore inconnue.

Les coups d'État restent fréquents en Afrique. Depuis 2010 ,il y en a eu au Niger, au Mali, en Guinée-Bissau, au Burundi, en Gambie, en Centrafrique. Cela révèle souvent la faiblesse des États.

À l'heure où nous écrivons ces lignes va commencer l'élection présidentielle en **Guinée** du 11 octobre. Là encore, il s'agit d'un scrutin à risque, comme nous l'expliquions dans *Actuailes* n° 39.

La situation est tendue dans la capitale Conakry. Des affrontements ont eu lieu le samedi 10 octobre dans le plus grand marché de la capitale entre les partisans de Cellou Dalein Dialo et ceux du président candidat à sa réélection : Alpha Condé. Il y a d'autres candidats à cette élection, mais ce sont ces deux-là qui font figure de favoris. Ils représentent aussi, sans jamais le déclarer ou l'écrire, les deux groupes ethniques principaux du pays : les Peuls et les Malinké. En Afrique, l'appartenance à une famille, une tribu, une ethnie, un peuple, reste une réalité très importante et évidente.

Thanksgiving

Aux États-Unis, c'est toute une histoire…

Nous sommes en l'an de grâce 1620 en Amérique du Nord ; des colons anglais débarquent aux alentours de l'actuelle ville de Plymouth (dans l'état du Massachussets, du nom d'une tribu indienne) d'un bateau baptisé *Mayflower*. Ils ne connaissent pas grand-chose de cette nouvelle terre ; peut-être en ont-ils eu quelques échos avant de prendre la mer par le biais des histoires vantées par quelques marins aventuriers dans des tavernes bruyantes et joyeuses du « Vieux Continent »…

À leur arrivée, Squanto, Indien connu de ses pairs pour avoir déjà traversé l'Atlantique lors de précédents voyages de colons, initie les nouveaux-venus à la chasse traditionnelle et à la culture locale des céréales. La première récolte est abondante au point d'offrir des réserves confortables qui permettront d'affronter le vigoureux hiver venant. **Pour remercier le Ciel, colons et Indiens festoient alors dans un bel esprit de fraternité.**

Signifiant littéralement « merci donner », *Thanksgiving* apparaît ainsi naturellement, puis perdurera comme une fête d'action de grâce destinée à remercier des bienfaits obtenus dans un « Nouveau Monde » d'aventures et porteur de promesses. La pratique devient régulière à partir de 1660. Le 26 novembre 1789, le président George Washington proclame la première fête nationale de *Thanksgiving*. Il souhaite que ce soit un « jour de reconnaissance publique et de prière à observer avec des cœurs reconnaissants pour les bienfaits nombreux donnés par le Dieu Tout Puissant »[1]. Célébrée le quatrième jeudi de novembre, il s'agit désormais d'une fête nationale et familiale dont l'importance, comparable à Noël, est telle que le rythme de tout le pays ralentit afin de permettre aux familles de se retrouver, parfois après une dizaine d'heures de route (durée qui ne dissuade aucun Américain de faire le déplacement !), et de cuisiner la traditionnelle dinde. Ce mets, généralement accompagné de gratin de patates douces ou de potirons aux chamallows, est tellement convoité que, **ce jour-là, le président des États-Unis lui-même gracie officiellement une dinde** (cf. la photo ci-dessus). L'animal chanceux reçoit ainsi le privilège et la garantie de vivre libre dans la nature le restant de sa vie ! Cette fête est enfin pour les Américains une occasion symbolique d'inviter des amis étrangers pour les associer à une tradition majeure d'hospitalité, dans l'esprit d'amitié du premier *Thanksgiving* de Plymouth.

> « Thanksgiving est la fête nationale américaine du gueuleton, l'occasion de l'année où la gloutonnerie est un devoir patriotique ; alors qu'en France ils ont trois jours semblables : hier, aujourd'hui et demain. »
>
> *Joke* (= blague) de Michael Dresser (animateur de *show* radio).

1. http://www.heritage.org/initiatives/first-principles/primary-sources/washingtons-thanksgiving-proclamation.

Bainxotte

28 octobre 1696

La naissance du maréchal de Saxe

L'histoire d'un prince allemand qui s'est couvert de gloire au service du roi de France…

Une jeunesse guerrière…

Fils d'un grand électeur de Saxe, le jeune Maurice est jeté très vite dans les guerres des princes européens, d'abord au service de princes allemands, puis du roi de Pologne. Cet aristocrate guerrier combat notamment contre les Français en Hollande. À cette époque où le sentiment national s'efface souvent derrière la fidélité personnelle à un souverain, Maurice finit par mettre son épée au service du roi de France en 1720. Le Régent – exerçant le pouvoir à la place de Louis XV enfant – le nomme maréchal de camp, à la tête d'un régiment allemand qui combat aux côtés des Français.

Au service de la France…

Maurice de Saxe s'affirme alors comme un chef de guerre de premier ordre. Les guerres européennes du règne de Louis XV lui donne l'occasion de s'affirmer. Il s'illustre lors de la campagne de Hollande en 1734 puis lors de la guerre de succession d'Autriche en 1741, pendant laquelle il s'empare de Prague. Nommé maréchal de France en 1744, il remporte l'année suivante la grande victoire de Fontenoy qui le fait entrer définitivement dans l'Histoire, avec sa phrase fameuse : « Messieurs les Anglais, tirez les premiers ! ». Il regagne Paris sous les acclamations populaires, avec plus de cinquante drapeaux pris à l'ennemi.

> « Messieurs les Anglais, tirez les premiers ! »

Une mort mystérieuse…

Après de nouvelles campagnes victorieuses, le maréchal de Saxe, vieilli, se retire au château de Chambord, offert par le roi. C'est là qu'il meure le 30 novembre 1750, dans des circonstances qui n'ont jamais été éclaircies : a-t-il été frappé lors d'un duel malheureux et face à quel adversaire inconnu ? Ou est-il mort d'une fluxion de poitrine contractée à la chasse comme l'ont prétendu certains ?

Quoi qu'il en soit, Maurice de Saxe aura offert à la France de l'Ancien régime ses dernières grandes victoires militaires… ●

Frère Augustin-Marie

Paix aux trépassés !

En fouillant les profonds tiroirs de ma mémoire d'enfant, je trouve cette prière pour les morts. Était-ce lors du chapelet, à la fin des dizaines ? À genoux, au pied du lit, pour la prière du soir ? Ou bien lors de la visite des tombes familiales au cimetière ? **Je l'entends encore, cette prière, prononcée de la voix grave et assurée d'un grand-père ou d'une grand-mère.** La « miséricorde de Dieu », les « âmes des fidèles » et le « repos dans la paix » ne faisaient pas grande difficulté à mon imagination enfantine. Mais les « trépassés », c'était tout autre chose !

Ayant eu le bonheur de passer mes jeunes années en la terre bénie de Bretagne, je connaissais pour y être allé plusieurs fois ce bout du monde qu'on appelle « pointe du Raz ». Balayé sans cesse par les vents et les flots, ce lieu magique et terrible est une sorte de gigantesque machine à laver qui, toute l'année, tourne à plein régime au rythme des marées. En cet endroit, l'homme se sent bien petit et la mer lui paraît un monstre puissant et indomptable. Au pied de la pointe du Raz, du côté nord, on trouve une baie, la « baie des Trépassés ». Cette baie passe pour une des plus dangereuses du monde, avec ces rochers acérés, ces courants sournois et ces vents violents et imprévisibles. Elle a mangé bien des navires et des hommes, la gourmande !

La légende – les Bretons aiment bien les légendes – veut que le jour des morts, le 2 novembre, on entende les cris de tous les marins qui ont été engloutis au large de la pointe du Raz et que la mer a vomi dans la « baie des Trépassés ». « Que par la miséricorde de Dieu, les âmes des fidèles trépassés reposent en paix ! » Dans mon esprit d'enfant, la prière pour les morts évoquait nécessairement ce lieu mystérieux où tant de bateaux sont venus se fracasser et où tant de marins courageux ont perdu la vie. Ils attendent, en criant, notre prière. Notre prière leur obtient, enfin, la paix éternelle. La « baie des Trépassés » était comme une image, sombre et liquide, du purgatoire.

Mais que veut dire « trépasser » ? Trépasser, c'est mourir. Mais précisons : le mot « trépasser » vient du vieux français et signifie « passer outre », « aller au-delà ». **Le trépassé, c'est celui qui a fait un pas de plus que les vivants. Il est allé au-delà.** Ce mot est riche, car il nous dit que la mort est un au-delà, un espace nouveau qui se présente après la vie. **« Passer outre la vie », c'est aller quelque part. Ce quelque part, c'est la rencontre avec Dieu**, et le jugement sur notre vie : ai-je aimé Dieu et le prochain ? Au soir de notre vie, dit saint Jean de la Croix, nous serons jugés sur l'amour.

Le mois de novembre est le mois consacré à la prière pour les morts, les défunts, les trépassés. Ne les oublions pas : notre prière peut obtenir la paix, la paix aux trépassés.

Marie Foliot

Tout est une histoire de longueur d'ondes...

Que ceux qui n'aiment pas écouter la radio lèvent la main !? Oui, cela ne fait pas grand monde... Je m'en doutais ! Bon, eh bien, ceux-là peuvent changer d'article ; les autres, ne bougez pas : faut qu'on parle !!

Sur les ondes, il existe diverses stations qui touchent un public très varié, bref, il y en a pour tous les goûts ! Et dans celles-ci, il y a les radios pour les *djeuns* avec de la musique de *djeuns*, des animateurs qui utilisent un vocabulaire de *djeuns* et dont le blabla est fait pour attirer les... Je vous laisse terminer la phrase, je pense que vous avez compris le principe !

Bref, *a priori* rien d'anormal et de mal dans tout ça, sauf qu'à y regarder, ou écouter, de plus près, on tombe souvent sur des « perles » dans le genre... (attention ! pour les plus sceptiques, sachez que le dialogue qui suit est vrai et a bel et bien eu lieu, j'ai même des témoins, si vous ne me croyez pas) :

Animateur 1 : « Non mais attends, on vient d'avoir un appel d'Arthur qui nous raconte que son pote ne va plus sur *Facebook* !

Animateur 2 : Rhoo, le truc ! Son copain, ça doit être dans le genre à faire la blague « face de bouc »... Le boloss !...

Animateur 1 : Attends, y a pire, il paraît que, maintenant, il lit des livres... Le truc de malaaaaade !!!

Animatrice : Eh bien, avec les filles, ça va pas être facile.

Animateur 2 (dans un rire gras) : J'y crois pas, le gars, il lit et il se déconnecte du monde... l'a rien compris... Attends, on met une page de pub pour s'en remettre, et après on l'appelle pour le brancher ! Bougez pas tout le monde, car après tout ça on jouera avec notre invité du jour au jeu de la décharge électrique... »

S'en suit dix bonnes minutes de publicités vantant les sodas, la dernière compile branchouille et la sécurité routière !... Enfin là, je vous l'accorde, j'exagère un peu sur l'ordre des pubs et leur longueur, car j'ai zappé de radio avant !

Voilà, voilà... C'est étrange : un autre monde ! Un monde où finalement *djeuns* est synonyme de « crétins pas malins qui ne doit surtout pas trop réfléchir et... lire » ! Mais bon heureusement, tout le monde n'est pas sur la même longueur d'ondes, non ? ★

pointdevue@actuailes.fr

Sophie Roubertie

Louis XIV, roi de France

Hyacinthe Rigaud (1659-1746)

Carte d'identité de l'œuvre

Date : peint en 1701
Taille : 277 x 190 cm
Technique : Huile sur toile
Lieu d'exposition : Musée du Louvre, Paris
Mouvement artistique : Classique français

Louis XIV avait commandé ce portrait pour l'offrir à son petit-fils, le roi d'Espagne. Le tableau a tellement plu à la cour qu'il est resté dans les collections royales en France, et que de nombreuses copies en ont été réalisées. Quelle majesté montre le souverain, dans son manteau fleurdelisé et doublé d'hermine ! Les « *regalia* », attributs de son pouvoir, viennent souligner la grandeur du personnage : il s'appuie sur son sceptre (qu'il tient d'ailleurs à l'envers), la couronne et la main de justice sont posées sur un coussin. L'épée rappelle son rôle de chef des armées. Le roi est revêtu du costume royal, qu'il portait lors de son sacre, de hauts-de-chausses et de bas de soie. Il est coiffé d'une imposante perruque noire, ses souliers sont à talons rouges et à boucles de diamants. La croix de l'ordre du Saint-Esprit qu'il porte sur la poitrine rappelle qu'il tient son pouvoir de Dieu.

Le rideau de pourpre et l'ensemble du décor (tapis, fauteuil et colonne sculptée) donnent une dimension imposante et théâtrale à l'ensemble. Le rouge est d'ailleurs la couleur du pouvoir depuis l'Antiquité. Le roi, âgé de 63 ans au moment où ce portrait est peint, règne depuis plus de cinquante ans ; il est au faîte de son règne. Tu remarqueras que le visage est très réaliste (Louis XIV lui-même avait demandé que son portrait lui ressemble), mais que les jambes sont celles d'un jeune homme (celles, peut-être, de l'excellent danseur que fut le roi…).

Louis XIV, inspirateur de Versailles, anima son époque dans tous les domaines de la culture, en soutenant, protégeant et encourageant tous les arts. Juste trois cents ans après sa mort, il est bon de rappeler que pas un artiste de talent ne fut sans travail sous son règne.

Dans le dernier numéro d'Actuailes, n° 40, nous avons présenté deux portraits de François Ier. Les rois sont donc à l'honneur deux fois de suite, ce qui te permet de comparer la manière dont les souverains ont été représentés, à moins d'un siècle d'écart.

SAINTS LOUIS ET ZÉLIE MARTIN
AIMER, C'EST TOUT DONNER D'ODILE HAUMONTÉ.

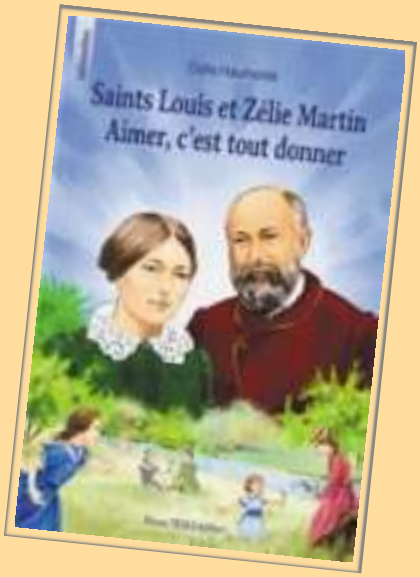

Un couple est canonisé ce mois-ci par le pape François : les époux Martin. C'est l'occasion d'entrer dans l'intimité d'une famille de la deuxième moitié du XIXe siècle et de percer le secret de leur sainteté.

On ne chôme pas chez les Martin : les deux parents travaillent et la maison est comme une ruche. Louis est horloger et Zélie à la tête d'une entreprise de fabrication de dentelle. Profondément unis, ils mènent de front vie familiale et vie professionnelle, accueillant avec bonheur de nombreux enfants. Parents et enfants traversent des épreuves, celle de la mort de quatre petits en bas âge, puis celle de Zélie, la maman, à 45 ans, alors que Thérèse est encore toute petite.

C'est Louis seul qui mènera ses filles vers la maturité avec cinq vocations religieuses. La plus connue est sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus-et-de-la-Sainte-Face canonisée en 1923 et docteur de l'Église.

Pas d'angélisme, mais de l'émerveillement dans ce récit très vivant, riche de détails qui restent en mémoire et donnent de l'épaisseur à ce beau témoignage. C'est une famille bien incarnée avec une palette de caractères trempés, parfois fragiles.
Les fines illustrations de Fabienne Maignet ornent ce quarante-troisième *opus* de l'excellente collection « Sentinelles ».

À travers l'exemple de Louis et de Zélie Martin, les lecteurs à partir de 10-11 ans découvrent tous les fruits portés par un mariage chrétien, nourri au quotidien d'amour et de respect mutuel.

157 pages, 2015, Téqui. 11,90 euros.

Aidez votre journal à se développer,

adhérez à l'association « Les amis d'*Actuailes* » !

Je souhaite adhérer à l'association « Les amis d'***Actuailes*** ».
Nom :..... Prénom :.....
Adresse :.....
Courriel :.....
Ci-joint un chèque de ..... euros (à l'ordre de « Les amis d'*Actuailes* », cotisation minimum de 15 euros).
À....., le..... Signature :

À envoyer à ***Actuailes***, 13, avenue de la Paix, 78230 Le Pecq.

Catherine Bertrand

« Le cinéma, c'est un œil ouvert sur le monde », Joseph Bedier.

Cendrillon restera toujours Cendrillon !

Qui n'a pas vu ce grand succès des productions Walt-Disney sorti en 1950 ? Inspiré du conte de Perrault et de celui des frères Grimm, ce film est devenu LA référence du dessin animé Disney avec ses petites souris si attachantes et sa marraine étourdie.

Un an après l'inutile *Maléfique* (2014, Disney) qui nous présentait une version revisitée de *La Belle au bois dormant* (en deux mots la méchante sorcière n'est pas méchante !), c'est donc avec un léger *a priori* qu'on découvre le « *remake* », version filmée, de ce conte. Mais heureusement son réalisateur, Kenneth Branagh, a pris le parti de ne rien changer : Cendrillon n'est que bonté, courage, pardon et fidélité ! Pourquoi faudrait-il qu'il en soit autrement ? Et si des critiques ont égratigné ce film, c'est peut-être parce que dans notre monde cynique le « trop-plein » de gentillesse est une tare.

Lily James prête sa beauté fraîche à notre souillon, Kate Blanchett est une marâtre adéquate, et Helena Bonham Carter une marraine parfaite ! Si les souris ne parlent pas, elles bénéficient, avec les autres animaux, d'effets spéciaux très réussis et comiques. Les décors sont somptueux et la fameuse pantoufle en cristal ! Un bémol : le doublage français est complètement atone, à voir en famille, mais en VO ! ★

Ps :* Hôtel Transylvanie *2* *vient de sortir... Le premier étant pratiquement dépourvu d'intérêt, il n'est peut-être pas nécessaire d'aller le voir pendant les vacances, mais... c'est un* a priori *!

Une autre manière d'apprendre

Entretien avec Solange.

Actuailes : Quel âge as-tu ? Depuis combien de temps habites-tu en Angleterre ?

Solange : J'ai 12 ans et j'ai toujours habité en Angleterre. Je suis très heureuse ici.

En quelle classe es-tu scolarisée ? Est-ce dans un établissement anglais ou dans un collège international ? Comment s'organise ton emploi du temps à l'école ?

Je suis scolarisée en *Year 8* ce qui correspond à la 5e à Sacred Heart High School (collège du Sacré-Cœur). À l'école anglaise, nous commençons à 8h15 et finissons à 15h15 tous les jours de la semaine. Mon emploi du temps est organisé avec cinq cours d'une heure : deux cours puis une recréation de vingt minutes ; deux cours puis une recréation de cinquante minutes et enfin le dernier cours.

En plus de tes cours au collège, tu suis des cours à la maison à l'aide des « cours Griffon », peux-tu nous expliquer pourquoi et comment cela se passe ?

Comme j'ai toujours été dans une école anglaise, je suis des cours en français à la maison. J'ai commencé les cours Griffon* depuis que je suis au collège, car plus tard j'aimerais aller dans le système français.

Les cours sont classés par matière, puis par classe, puis en leçon. On peut juste faire le français ou bien les mathématiques, ou bien tout. Les leçons sont très bien expliquées, car on peut ne pas parler au professeur si l'on n'a pas compris, il faut donc que ce soit bien expliqué dès le départ.

Ce que j'aime surtout, c'est de pouvoir le faire sur l'ordinateur. En primaire, je faisais toujours les devoirs de français avec ma maman ou un professeur, maintenant je fais presque tout toute seule.

Apprécies-tu cette aide à la maison ? Qu'est-ce-que cela t'apporte ?

Je veux vraiment pouvoir écrire et lire en français, car, si je reste ici jusqu'à 18 ans, je pourrais quand même aller en France ensuite pour étudier.

En plus, pour les mathématiques, c'est assez différent de ce que j'apprends dans le système anglais, et j'aime bien savoir ce que l'on apprend en France.

Tout le monde a besoin d'aide à la maison, mais moi je pense qu'il n'en faut pas trop non plus, car si on met trop de pression sur l'enfant, on n'a pas assez de temps pour jouer ou être avec ses amis.

*Les cours Griffon sont donnés, après abonnements, par des professeurs par vidéo-conférence sur l'Internet : www.coursgriffon.fr.

« Pourquoi mépriserait-on la passion pour le sport alors même qu'on encense celle pour l'art, la philosophie ou la science ? » (Jean Dion, chroniqueur sportif québécois).

Coupe du monde de rugby

Les phases de poule sont terminées.
Les équipes qualifiées pour les quarts de finale sont : l'Australie et le Pays de Galles (poule A), l'Afrique du Sud et l'Écosse (poule B), la Nouvelle-Zélande et l'Argentine (poule C), l'Irlande et la France (poule D).

L'élimination de l'Angleterre, pays organisateur, après deux défaites contre le Pays de Galles puis l'Australie, a constitué une énorme surprise (*cf.* ci-contre).

Bien qu'affichant de réels progrès dans leur jeu, **les Bleus se sont inclinés 24 à 9** contre une équipe d'Irlande dominatrice et terminent deuxièmes de leur poule.
Ils seront donc opposés aux célèbres *All Blacks* en quart de finale, le samedi 17 octobre.

Jeux mondiaux militaires de Mingyeong (Corée du Sud)

Les jeux ont débuté le 2 octobre (cf. *Actuailes* n° 40).
La France compte déjà dix-neuf médailles, huit d'or, cinq d'argent et six de bronze.

Rappel : des militaires blessés au combat participent à ces jeux. L'équipe de France en compte douze (*cf.* ci-contre).

Un voleur est au vingtième étage d'un immeuble. Tout à coup, son pied glisse et il tombe en bas. Les policiers disent : « Ce fut son dernier vol ».

Maria V.

Il faut le changer souvent, mais rien ne peut le remplacer. Qui est-ce ?

Réponse : le bébé !

Blandine

Une dame descend de sa voiture en colère :
« Vous êtes en tort, car je viens de la droite et j'ai la priorité.
– Peut-être, répond l'autre automobiliste, mais vous êtes dans mon garage ! »

Dans un club de violonistes, deux musiciens bavardent. L'un est Corse, l'autre Basque. Tous les deux sont fiers de leur talent.
Le Corse dit :
« La semaine dernière, j'ai joué un concerto dans la cathédrale d'Ajaccio, devant 6 000 personnes.
Tu ne vas pas me croire, mais j'ai tellement bien joué que j'ai fait pleurer la statue de la Sainte Vierge... »
Perplexe, le Basque hoche la tête, et dit :
« Moi, hier, à la cathédrale de Bayonne, j'ai joué devant plus de 10 000 Basques.
Tu ne vas pas me croire, mais à un moment, j'ai vu Jésus se décrocher de la croix et venir vers moi.
Je me suis arrêté de jouer, et dans un silence de mort, Il m'a dit :
– Mon fils, j'espère que tu connais bien ta partition !
Surpris, je Lui dis :
– Seigneur, je la connais ma partition, pourquoi Tu me dis ça ?
Et Il m'a répondu :
– Parce que la semaine dernière, à la cathédrale d'Ajaccio, un petit Corse prétentieux a tellement mal joué qu'il a fait pleurer ma mère ! »
Jean Le B.

Deux chercheurs trouvent deux corps dans de la glace et s'écrient :
« C'est Adam et Ève ! »
Pourquoi ?
Domitille C.

Parce qu'ils n'avaient pas de nombril !!!

Mon premier est ce que l'on fait lorsqu'on marche.
Mon deuxième est un membre de ma famille.
Mon troisième est un pronom personnel sujet.
Mon tout est un synonyme de ponton.

Bruno de G.

Réponse : une passerelle (pas, sœur, elle).

Avez-vous bien lu Actuailes n° 40 ?

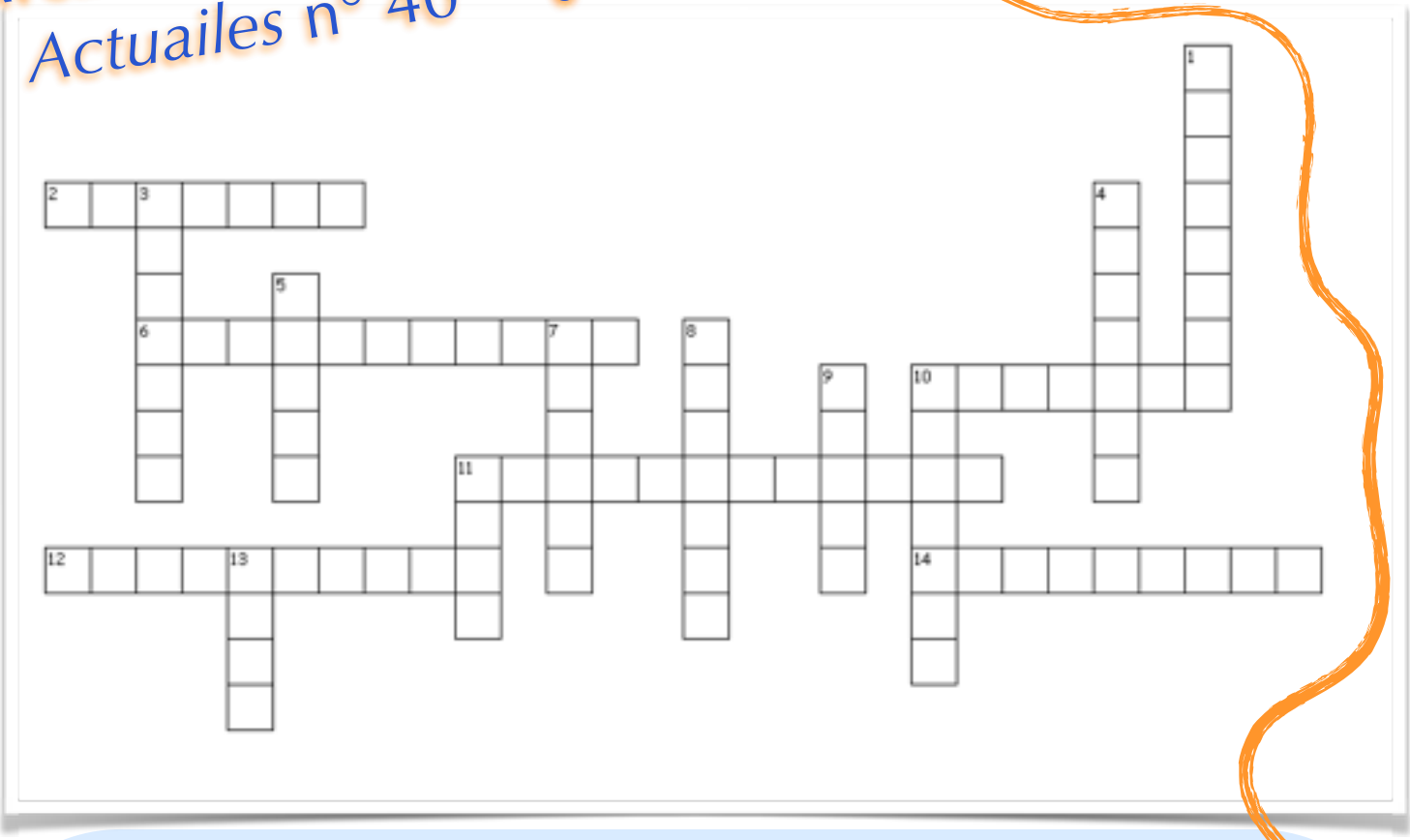

Horizontal

2. Vertu théologale qui porte à désirer et à faire le bien d'autrui dans l'amour de Dieu.
6. « Fête d'octobre » en allemand.
10. Président russe.
11. Partie la plus haute de l'atmosphère.
12. Constructeur automobile accusé de pratiques frauduleuses.
14. Île située au sud de la Corse.

Vertical

1. Tenue vestimentaire témoignage d'une unité.
3. Ensemble de particules solides ou liquides extrêmement petite formant un nuage artificiel.
4. Regroupement de six louveteaux.
5. Prénom du roi de France canonisé.
7. Lorsque la couleur d'un tableau n'a pas d'éclat ou personne malentendante.
8. Femme qui tient le rôle principal dans un roman.
9. Bande de terre bordant le sud du Sahara passant par le Tchad et le Sénégal.
10. D'après Monsieur de Serrant, directeur de collège, le plus gros défaut des élèves.
11. Il coule dans les veines.
13. Anglicisme signifiant mélange de brouillard et de fumée.

Réponses des mots croisés de l'Actuailes n° 40 :

1. **Encyclique** : « lettres circulaires » adressées par le pape aux fidèles.
2. **Enseignant** : personne indispensable à la formation intellectuelle des élèves.
3. **Fundraising** : anglicisme signifiant levée de fonds.
4. **Ouattara** : chef d'État de la Côte d'Ivoire.
5. **Monarque** : Synonyme de roi.
6. **Allergie** : Réaction anormale du corps à une substance.
7. **Correcteur** : personne chargée de vérifier l'orthographe des mots dans un texte.
8. **Rugby** : sa coupe du monde a débuté le 19 septembre 2015.
9. **Nigéria** : pays dont la capitale est Abuja.
10. **Migrant** : personne qui fuit son pays à cause d'un conflit.
11. **Cheval** : pour Churchill, il est dangereux devant, derrière, et il est inconfortable.
12. **Vache** : mammifère ruminant.
13. **Tracteurs** : traditionnellement dans les champs, mais 1500 se sont rendus à Paris le 3 septembre.
14. **Consensus** : accord du plus grand nombre.
15. **Énergie** : peut être renouvelable ou non renouvelable.
16. **Marignan** : victoire du 14 septembre 1515.